



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 25.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, M. Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Patrick MALLY, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Emmanuel BRION, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, Mme Eglantine MATOS, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DROZDOWIEZ à Monsieur Marc GUÉNIOT, Monsieur Roland NIVOY à Madame Estelle VORBURGER.

Absent(e)s et absents excusé(e)s : Mesdames Jocelyne MAILLY, Brigitte KLEIN, Martine GOFFINET, Geneviève DAUTEL-DAUTET, Madame Sandrine BRECK, Messieurs Olivier RAULET et Olivier BARBIER.

Secrétaire élu : Monsieur Olivier LEPAGE.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Février 2025.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 février 2025, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2025-12 : CESSIION DE TERRAINS A VILLERS CERNAY :

Sur proposition de Monsieur MALLY , adjoint au maire, le conseil municipal adopte les cessions de terrains de VILLERS CERNAY aux conditions suivantes :

- **Parcelle cadastrée ZC 136 de 16.702 mètres carré** : 40 Euros le mètre carré pour la partie à bâtir de 1.316 mètres carré et 50 centimes d'Euros le mètre carré pour la surface non constructible d'une superficie de 15.386 mètres carré,
- **Parcelle cadastrée ZC 137 de 1.379 mètres carré** : 40 Euros le mètre carré,

Adopté à l'unanimité.

D2025-13 : VERSEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la perception de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité par la commune de Bazeilles pour La Moncelle et autorise le transfert pour la perception du montant concerné à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes.

Adopté à l'unanimité.

D2025-14 : MAISON DE SANTÉ : ADOPTION DES AVENANTS :

Sur proposition de Monsieur BANA, Maire délégué de Rubécourt et Lamécourt aux travaux, le conseil municipal délibère sur les avenants suivants des entreprises DEL GIGLIO, INEO et VAUTHIER.

N° LOT	Entreprise	Libelle	N° avenant	Type de travaux	Montant HT	Montant TTC
1	DEL GIGLIO	VRD	10	Travaux complémentaires d'ouverture	50 807,25 €	60 968,70 €
4	INEO	Electricité	1	Travaux complémentaires	15 513,30 €	18 615,96 €
5	VAUTHIER	Plomberie	1	Travaux complémentaires	48 520,14 €	58 224,17 €
			2	Unités plafonniers	5 093,81 €	6 112,57 €
			3	Climatisation local baie inf.	4 866,40 €	5 839,68 €
			4	Télécommande centralisée	2 286,15 €	2 743,38 €
					124 800,90 €	152 504,46 €

Adopté à l'unanimité.

D2025-15 : MAISON DE SANTÉ : CRÉATION D'UN EMPLOI :

Monsieur GUÉNIOT propose au conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi de secrétaire à compter du 1^{er} juillet 2025 pour assurer l'accueil et le secrétariat à la maison de santé.

La durée hebdomadaire de l'emploi est fixée à 25 heures, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30. En dehors de ces horaires, la prise de rendez vous sera assurée par l'intermédiaire d'une plate forme. Le samedi matin la permanence sera assurée par les médecins. Le coût de cet emploi pour 6 mois en 2025 est inférieur à 25.000 €.

Adopté à l'unanimité.

D2025-16 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

Sur proposition de Monsieur GUÉNIOT, et hors la présence du maire, le compte financier unique 2024 est soumis au conseil municipal pour approbation. Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Montant des ressources encaissées : 3 572 537,18 €,
- Montant des dépenses réalisées : 2 884 431,64 €,

RESULTAT 2024 : 688 105,54 €

Résultat antérieur reporté : 1 444 807,25 €

Excédent global : 2 132 912,79 €

SECTION INVESTISSEMENT :

- Montant des recettes encaissées : 562 259,16 €,
- Montant des dépenses réalisées : 1 095 607,69 €,

RESULTAT 2024 : -533 348,53 €

Déficit antérieur reporté : - 265 799,48 €

Déficit global : - 799 148,01 €

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

D2025-17 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 :

Monsieur GUÉNIOT présente l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Report en recettes de fonctionnement (002) : 998.895,01 €,
- Réserves (1068) : 1.134.053,78 €,
- Déficit d'investissement (001) : 799.148,01 €.

Ces résultats seront reportés au Budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

D2025-18 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles propose au conseil municipal de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale pour 2025. Les taux 2024 sont maintenus sans augmentation.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,18 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **26,68%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9,74 %**.

Adopté à l'unanimité.

D2025-19 : SUBVENTIONS 2025 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MALLY adjoint délégué aux associations qui présente les propositions de subventions 2025 comme suit

	2025		
	Subvention	Except.	Total
Amicale des troupes de marine	2 600,00 €		2 600,00 €
Comité National des traditions			0,00 €
Atelier loisir créatif	600,00 €		600,00 €
Badminton	1.000,00 €		1 000,00 €
Bazeilles animation	3 000,00 €	1 300,00 €	4 300,00 €
Familles rurales BAZEILLES	2 500,00 €		2 500,00 €
Familles rurales RUBÉCOURT	0,00 €		0,00 €
Fanfare de Balan	700,00 €		700,00 €
Judo Club de Bazeilles	2 940,00 €		2 940,00 €
La Boule Bazeillaise	500,00 €		500,00 €
Ping Pong	2 400,00 €	2 000,00 €	4 400,00 €
Souvenir Français	500,00 €		500,00 €
Anciens combattants	300,00 €		300,00 €
YSD	300,00 €		300,00 €
Association Culture et Loisirs – La Moncelle	500,00 €		500,00 €
Coopérative scolaire	1 300,00 €		1 300,00 €
Association OSMOSE	100,00 €		100,00 €
USB	8 925,00 €		8 925,00 €
Collège DOUZY CARIGNAN	500,00 €		500,00 €
Associations sportives et culturelles	28 665,00 €	3 300,00 €	31 965,00 €
Téléthon	1 200,00 €		1 200,00 €
Psychologue RASED	300,00 €		300,00 €
Association contre la myopathie			0,00 €
Association Pasteur			0,00 €
APAJH	200,00 €		200,00 €
Ligue contre le cancer	450,00 €		450,00 €
Escale			0,00 €
Association des paralysés de France			0,00 €
Association de prévention routière	1 500,00 €		1 500,00 €
Resto du cœur			0,00 €
Pompiers	1 000,00 €		1 000,00 €
Sclérose en plaques			0,00 €
Association « Une rose, un espoir 08 »	450,00 €		450,00 €
Emmaüs Ardennes	2 000,00 €		2 000,00 €
VMEH	450,00 €		450,00 €
La SPA	450,00 €		450,00 €
LISA	450,00 €		450,00 €
SOS CHATS	450,00 €		450,00 €

La banque alimentaire	500,00 €		500,00 €
Le secours catholique	200,00 €		200,00 €
Associations d'utilité publique	9 600,00 €	0,00 €	9 600,00 €
Musée (Gardien)	1 500,00 €		1 500,00 €
Réserve non affectée	6 935,00 €		6 935,00 €
TOTAL	8 435,00 €	0,00 €	8 435,00 €
TOTAL	50 000,00 €		

Contribution au CCAS 50 000,00 €

Monsieur MALLY précise que la subvention allouée à l'USB sera versée en intégralité lorsque la comptabilité précise de l'association aura été transmise.

Adopté à l'unanimité.

D2025-20 : TABLEAU DES EMPLOIS 2025 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le tableau des emplois de la commune au 1^{er} janvier 2025 qui comptabilise l'ensemble des emplois à rémunérer, titulaires et contractuels, est adopté.

Les dépenses relatives à la masse salariale sont prévues au budget 2025 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2025-21 : PARTICIPATION A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte la participation financière de la commune à hauteur de 80% sur les cotisations des contrats souscrits par les agents pour la garantie maintien de salaire.

Adopté à l'unanimité.

D2025-22 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente le budget primitif 2025, proposé par la commission des finances, dont le montant à chaque section est le suivant :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 4.485.000,00 €
- SECTION INVESTISSEMENT : 3.670.000,00 €

Pour un montant total au Budget primitif 2025 de : 8.155.000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur BONNE :
 - Travaux de sécurisation des passages piétons,
- Madame DRUMEL :
 - Cérémonie de remise des prix des maisons fleuries.

Séance levée à 22h.

Le Maire,

Francis BONNE.